



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DU RHONE

Direction départementale  
de la protection des populations

Lyon, le 16 AOUT 2010

Service protection de l'environnement  
Pôle installations classées et environnement  
106, rue Pierre Corneille  
69419 – Lyon cedex 03

Dossier suivi par : Lucile GIOVANNETTI

☎ : 04 72 61 64 55

Fax : 04 72 61 64 26

lucile.giovanetti@rhone.pref.gouv.fr

**PREFECTURE DU RHÔNE**

**Installations classées pour la protection  
de l'environnement**

*Information sur la consultation de l'autorité environnementale  
relative à la demande d'autorisation présentée par  
la société LONGBOW – parc d'activités Satolas Green à PUSIGNAN*

La société LONGBOW a présenté une demande d'autorisation, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, en vue d'être autorisée à étendre l'exploitation d'une base de stockage et de logistique à PUSIGNAN, parc d'activités Satolas Green.

En tant que service instructeur, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement a accusé réception du dossier complet le 14 juin 2010 et informé l'exploitant de la présentation de ce dossier à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, prévue aux articles L 122-1 et R 122-1-1 III du code de l'environnement, en application des dispositions du décret n° 2009-496 du 30 avril 2009.

L'autorité environnementale susmentionnée n'ayant pas rendu son avis dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-13 I du code de l'environnement, son avis tacite est réputé favorable.

Le préfet,

**Pour le Préfet,  
la Secrétaire Générale**

**Josiane CHEVALIER**